

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B396-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B396

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions inférieures à 23 000 € aux associations pour des opérations culturelles (sans conventions d'objectifs)

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Attribution de subventions inférieures à 23 000 € aux associations pour des opérations culturelles (sans conventions d'objectifs)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2001-A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001, la C.P.A. décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par les associations. Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver la présente délibération concernant 7 dossiers pour un montant total de 47 000 €.

Exposé des motifs :

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

- le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.
- les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.
- la participation communautaire est limitée de la manière suivante : 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).

L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.

Toutes les demandes de subvention qui vous sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Délibération n°2003-A312, du Conseil communautaire du 12 décembre 2003)

Il vous est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-joint de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture et équipements culturels du 10 septembre 2014.

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Montant proposé	Convention d'objectif	Date commission	Date bureau
2014_00116	Trait d'Union	Peynier	8ème journée de l'enfance "Le cirque"	13-sept.-14	1 700 €	5 800 € (30%=1740 €)	2 350 €	Peynier: 1200 €	1 700,00 €	non	10/09/14	25/09/14
2014_00171	Aix en Œuvres		Flâneries d'Art dans les jardins Aixois - 8ème édition	14 et 15 juin 2014	10 000 €	114 550 €	12 000 €	Aix: 10 000 €	10 000,00 €	non	10/09/14	25/09/14
2014_00328	Les Amis du Vieux Lambesc	Lambesc	Histoire de la voie ferrée à Lambesc	févr.-14	N-2: 1500 €	1 800 €	500 €	800 €	500,00 €	non	10/09/14	25/09/14
2014_00329	Les Amis du Vieux Lambesc	Lambesc	Exposition Nuits des Musées	mars-14	1ère demande	1 300 €	300 €	700 €	300,00 €	non	10/09/14	25/09/14
2014_00330	Les Amis du Vieux Lambesc	Lambesc	commémoration "Il y a 100 ans la guerre 14/18"	nov.-14	1ère demande	1 800 €	500 €	800 €	500,00 €	non	10/09/14	25/09/14
2014_00542	Les Festes d'Orphée	Aix en Provence	Pôle communautaire du patrimoine musical Aixois et provençal	Année 2014	22 000 €	77 500 €	22 000 €	Aix: 22000 €	22 000,00 €	non	10/09/14	25/09/14
2014_00559	Voyons Voir	Aix en Provence	Programme de résidences d'artistes, de production d'œuvres et d'expositions dans plusieurs communes de la CPA	Année 2014	12 000 €	65 550 €	12 000 €		12 000,00 €	non	10/09/14	25/09/14

Total : 47 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2014_A140, du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 fixant les seuils de mandatement de subventions ;
VU l'avis de la Commission Culture et équipements culturels du 10 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions aux associations, telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les documents afférents ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574, LC 8903;

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions inférieures à 23 000 € aux associations pour des opérations culturelles (sans conventions d'objectifs)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014